

LES ENTRETIENS SUR

L'habitat

UNE SÉRIE DE RENCONTRES
DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC

**L'ADAPTATION DE
L'HABITAT
AU VIEILLISSEMENT
DE LA POPULATION**

Actes du Symposium de la
Société d'habitation du Québec
à la Quatrième
Conférence mondiale
de la Fédération internationale
du vieillissement

Société d'habitation du Québec

Québec 

**Société d'habitation du Québec
Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche**

**L'ADAPTATION DE
L'HABITAT
AU VIEILLISSEMENT
DE LA POPULATION**

**Actes du Symposium de la
Société d'habitation du Québec
à la Quatrième
Conférence mondiale
de la Fédération internationale
du vieillissement**

**Robert Verret
Décembre 1999**

Compte-rendu du Symposium organisé par la Société d'habitation du Québec et tenu le 6 septembre 1999 à Montréal (Québec), lors de la Quatrième Conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement.

Cette publication a été produite par la Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche de la Société d'habitation du Québec.

Rédaction : Robert Verret, M. Arch.
Chargé de projet de recherche
Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche

Note : *Les idées exprimées dans ce document ne traduisent pas nécessairement la position de la Société d'habitation du Québec; elles n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document, s'adresser au Centre de documentation de la Société d'habitation du Québec :

Succursale de Québec
Tél.: (418) 646-7915

Succursale de Montréal
Tél.: (514) 873-9611

Numéro sans frais : 1 800 463-4315

On peut également télécharger ou commander ce document à l'adresse Internet suivante :

<http://www.shq.gouv.qc.ca>

Publié par la Direction des communications
Société d'habitation du Québec

Décembre 1999

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 1999
ISBN 2-550-35422-2

Contenu

Liste des tableaux.....	3
Liste des graphiques.....	3
Liste des illustrations.....	3
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
Conférences présentées :	
1 <i>Vers une diversité de formules de logements pour un Québec vieillissant</i> -André Marcil, Société d'habitation du Québec.....	9
2 <i>Vieillir en banlieue : cohabitation intergénérationnelle et autres éléments</i> <i>de solutions</i> -Carole Després et Andrée Fortin, Université Laval.....	19
3 <i>Cohabitation et logement supplémentaire : résultats d'un sondage d'intentions</i> -Robert Verret, Société d'habitation du Québec.....	25
4 <i>Intervenir pour promouvoir des environnements universellement accessibles</i> -Isabelle Cardinal, Société Logique.....	35
5 <i>Synthèse des conférences et point de vue personnel</i> -Thérèse Darce, Régie régionale de la santé et des services sociaux.....	40
Conclusion.....	43
Références bibliographiques.....	47
Annexe : Programme du Symposium de la Société d'habitation du Québec (incluant les coordonnées des conférenciers et des conférencières)	

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ménages âgés, 1996.....	9
Tableau 2 : Ménages propriétaires, 1996.....	10
Tableau 3 : Type de logement privilégié advenant un déménagement.....	31
Tableau 4 : Attitudes à l'endroit du logement supplémentaire de banlieue : appui au principe.....	32
Tableau 5 : Attitudes à l'endroit du logement supplémentaire de banlieue : intérêt à s'y engager.....	33

Liste des graphiques

Graphique 1 : <i>À quel groupe d'âge appartient la personne la plus âgée chez vous ?</i>	26
Graphique 2 : <i>Quel est le type de votre logement actuel ?</i>	27
Graphique 3 : <i>Intentions domiciliaires dans les dix prochaines années : propriétaires et locataires</i>	28
Graphique 4 : <i>Intentions domiciliaires dans les dix prochaines années : retraités et non retraités</i>	29
Graphique 5 : <i>Intentions domiciliaires dans les dix prochaines années : 50 ans et plus et moins de 50 ans</i>	29

Liste des illustrations

Illustration 1 : Logement supplémentaire superposé, région de Québec.....	15
Illustration 2 : Logement supplémentaire juxtaposé, région de Québec.....	15
Illustration 3 : Coopérative à capitalisation, en Estrie.....	15
Illustration 4 : Village de retraités dans la région de Thetford Mines.....	15
Illustration 5 : Exemple de résidence d'hébergement communautaire.....	17
Illustration 6 : Exemple d'immeuble à logements du secteur public.....	17
Illustration 7 : Exemple de logements à but non lucratif du secteur privé.....	17
Illustrations 8 : Exemples d'images du prototype de simulation.....	23
Illustrations 9 : Exemples d'images du prototype de simulation.....	23

Sommaire

Les personnes âgées ont des besoins en logements variés et changeants. Le Symposium organisé par la Société d'habitation du Québec lors de la Quatrième Conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement s'ébauchait autour de l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population en considérant le désir des ménages de demeurer chez eux le plus longtemps possible. L'objectif du Symposium était de regrouper différents intervenants du domaine de l'habitation afin qu'ils présentent des expériences novatrices ou embryonnaires actuellement en cours au Québec. Ce document constitue un compte-rendu des cinq conférences présentées lors du Symposium.

1. Selon André Marcil, les résidences privées, les logements sociaux, les logements à but non lucratif et les centres communautaires d'hébergement pour âgées vont continuer leur développement et leur adaptation au rythme de l'évolution des clientèles. Il confirme qu'on pourrait également constater l'essor de projets résidentiels divers prenant la forme de copropriétés, de coopératives ou de villages de retraités. Pour servir les besoins des personnes âgées, il appuie les nouveaux modèles et les nouveaux modes d'habiter à coût abordable.

Considérant la mission de la SHQ, André Marcil préconise d'adapter et de rénover le parc de logements existants et de favoriser le maintien à domicile des ménages. Les rues, les quartiers et les localités vont aussi devoir s'adapter aux besoins d'une population vieillissante et offrir des facilités de déplacement, de transport, d'approvisionnement et d'accès aux services et aux soins.

2. Les chercheuses Carole Després et Andrée Fortin soutiennent, après étude, que certaines hypothèses de réaménagement urbain proposent des adaptations qui pourraient mieux servir les personnes âgées. Elles mentionnent l'ajout de logements supplémentaires aux maisons individuelles, l'implantation de centres de soutien dans les quartiers et la réfection des rues avec des aménagements plus sécuritaires (trottoirs, bancs, éclairage, etc.).

Par ailleurs, les chercheuses Després et Fortin ont montré aux participants du Symposium un prototype interactif informatisé servant à simuler l'addition de logements supplémentaires à une rue de banlieue typique. Conçu comme un outil consultatif et de prise de décision municipale pour estimer les changements qu'entraînent divers ajouts physiques sur le paysage urbain, le prototype produit des simulations réalistes, réalisables avec des équipements de coûts abordables.

3. À partir d'un sondage commandé par la SHQ, Robert Verret souligne quelques caractéristiques des banlieues des régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec. Plus de la moitié des ménages interrogés ne comptent pas plus de deux personnes et la grande majorité n'ont pas d'enfants de moins de 18 ans. Près du quart des ménages ont au moins un membre âgé de 60 ans ou plus et près de 2 ménages interrogés sur 10 comportent au moins une personne âgée entre 50 et 59 ans. Ces résultats illustrent le vieillissement de la population de ces banlieues.

Le sondage a révélé que les trois quarts des ménages propriétaires comptent demeurer dans leur logement pour les dix prochaines années. Ainsi, l'adaptation des maisons individuelles par l'ajout d'un logement supplémentaire est une avenue à considérer pour l'avenir. À ce sujet, le sondage confirme qu'environ 70 % des ménages propriétaires interrogés sont d'accord pour que leur municipalité adopte un règlement autorisant les logements supplémentaires d'ici dix ans. De plus, le partage d'un logement supplémentaire avec un ménage apparenté est une idée qui sourit à près de 4 ménages propriétaires sur 10.

4. Les besoins particuliers des personnes âgées possédant une limitation fonctionnelle trouvent une réponse dans les normes et les principes préconisés par le concept d'accessibilité universelle. Isabelle Cardinal a expliqué les principes de ce concept à l'aide d'un exemple concret : les Habitations Perras, un ensemble résidentiel de 44 logements situé à Montréal.

Selon Isabelle Cardinal, un édifice à logements idéal sous le rapport de l'accessibilité universelle comporte un accès sans obstacles à l'édifice, aux logements et aux aires de services, pour les personnes ayant une incapacité visuelle, auditive ou motrice. Il comporte également des espaces de manoeuvre et de travail adéquats et il améliore la sécurité lors de l'accomplissement de toutes les activités quotidiennes et en cas d'urgence.

Pour conclure le Symposium, Thérèse Darche a présenté à l'auditoire son opinion sur les conférences précédentes. Elle a également relaté quelques expériences qui ont marqué sa vie professionnelle. Elle a insisté particulièrement sur l'importance pour chaque personne, quel que soit son âge, d'habiter un logement correspondant à ses attentes et adapté à ses besoins.

Il est primordial pour les personnes vieillissantes de s'intéresser aux autres et à la vie à l'extérieur de leur logement. Selon Thérèse Darche, la société est en évolution et chacun doit prendre conscience de tous les choix qui existent actuellement en rapport avec le logement, plus particulièrement pour les personnes vieillissantes.

Introduction

Durant les prochaines années, une des questions essentielles commandant l'attention des décideurs gouvernementaux est d'évaluer les répercussions qu'aura l'accroissement d'une population vieillissante sur le maintien du caractère abordable de l'habitat, de son accessibilité universelle ainsi que sur l'éventail et la nature des services qui doivent être dispensés.

Ainsi, considérant l'augmentation du nombre d'aînés qui désirent demeurer dans un milieu de vie résidentiel, au contraire d'un contexte institutionnel, comment répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'occupants vieillissants ?

Les personnes âgées souhaitent demeurer dans leur logement le plus longtemps possible. Il importe donc d'intégrer à la conception ou à l'adaptation des logements tous les aspects de nécessité évolutive de la personne vieillissante ainsi que ceux de l'aide communautaire comme support à la vie quotidienne. Ces éléments, de même que la conformité aux différentes normes réglementaires, assurent l'accès physique et financier à l'habitat pour les personnes vieillissantes.

Au cours des années, la Société d'habitation du Québec a mis au point une gamme de programmes et de services afin de répondre aux besoins de cette clientèle. Ces programmes et ces services doivent évoluer au rythme du public qu'ils desservent et devancer leurs exigences.

Les intervenants directs auprès des clientèles vieillissantes continuent de produire des données de première main utilisées par les chercheurs en habitation universitaires et gouvernementaux. Les analyses de ces derniers contribuent la plupart du temps à la formulation de politiques et à l'établissement de programmes plus adaptés à une réalité socio-économique et démographique en évolution.

Le Symposium de la Société d'habitation du Québec, tenu lors de la Quatrième Conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement s'ébauchait autour de l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population, en considérant le désir des ménages de demeurer chez eux le plus longtemps possible. L'objectif du Symposium était de regrouper des chercheurs, des intervenants gouvernementaux, des concepteurs et des utilisateurs. Ces

derniers ont présenté des expériences d'habitations novatrices en cours actuellement au Québec. Ils ont traité de la viabilité sociale et économique de ces concepts ainsi que de leur potentiel de succès en vue de fournir des milieux de vie plus adaptés aux besoins changeants et variés des personnes vieillissantes et des nouvelles contraintes qu'elles auront à gérer.

Ce document constitue un résumé des conférences du Symposium de la Société d'habitation du Québec. Sa conclusion fait état des enjeux auxquels devra faire face la Société d'habitation du Québec au cours des prochaines années en rapport avec le logement pour les personnes âgées.

NOTE : Plusieurs des résumés de ce document puisent largement dans les « Notes de conférence » remises par les conférencières et conférenciers. Nous les en remercions (voir les références bibliographiques).

Nous tenons également à remercier pour leur collaboration MM. Mario Montégiani et François Renaud, de la Société d'habitation du Québec.

Première conférence :

Vers une diversité de formules de logements pour un Québec vieillissant

André Marcil

Président-directeur général, Société d'habitation du Québec

La Société d'habitation du Québec est nécessairement interpellée par les changements démographiques qui affectent nos sociétés, principalement par le vieillissement de sa population. Pour répondre aux besoins futurs d'un plus grand nombre d'occupants vieillissants, la SHQ doit mettre en oeuvre des moyens qui permettront à ces derniers de profiter agréablement de longues et belles années, en toute sécurité.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'ânés qui désirent demeurer chez eux, il paraît nécessaire de considérer des solutions variées et adaptables à tous les âges, concernant l'habitation autant publique que privée.

Changements observables au sein des ménages québécois

Plus de 18 % de l'ensemble des ménages québécois ont au-delà de 65 ans. Déjà, un grand nombre sont à la retraite ou le seront bientôt. Étant donné leur âge avancé, ces ménages sont composés d'une seule ou de deux personnes. En fait, alors que 27 % des ménages québécois de tous âges sont formés d'une personne vivant seule, chez les 65 ans et plus, la proportion est de 44 % et elle augmente à 60 % chez les 80 ans et plus. La plupart de ces personnes seules sont des femmes.

Tableau 1
Ménages âgés, 1996

Ménages de 65 ans et plus	18 %
Ménages de 65 ans et plus formés d'une seule personne	44 %
<i>Ensemble des ménages</i>	27 %
Ménages de 80 ans et plus formés d'une seule personne	60 %

Source : Statistique Canada.

Les ménages retraités choisissent très souvent de demeurer dans le logement qu'ils habitaient au moment d'élever leur famille. On note aussi que 55 % des ménages de 65 ans et plus sont propriétaires de leur demeure. Toutefois, près de la moitié des ménages locataires constitués de personnes âgées consacrent le tiers, ou plus, de leur revenu pour se loger. On peut ainsi présumer que ces ménages locataires connaissent certaines difficultés à accéder au logement.

Tableau 2
Ménages propriétaires, 1996

Ménages propriétaires de 65 ans et plus	55 %
Ménages propriétaires de tous âges	57 %

La population vit non seulement plus longtemps, mais elle est aussi en meilleure santé. Pour les années à venir, ce vieillissement de la population provoquera de nouvelles préoccupations pour les gouvernements surtout en regard de la réglementation, de l'accessibilité universelle de la coordination entre les intervenants et de l'abordabilité financière des logements.

Ces conditions inciteront autant à la conception de nouveaux programmes publics et de nouveaux modèles d'habitation qu'à l'appui à des modèles existants embryonnaires. De plus, le maintien dans leur milieu de personnes souffrant parfois de certaines incapacités contribuera à accroître les besoins actuels en adaptation résidentielle.

Les projections de l'Institut de la statistique du Québec montrent que le nombre annuel moyen de nouveaux ménages va diminuer assez régulièrement au cours des 50 prochaines années, ce qui va changer la répartition de la population par cohorte d'âge. D'ailleurs, la demande de logement des ménages de 54 ans et plus excédera celle des nouveaux ménages dès 2010. Le nombre absolu de ménages de moins de 54 ans va même diminuer. Comme le type de logement convenant à un ménage évolue en fonction de son âge, de sa composition, de ses revenus et de l'état de santé de ses membres, il deviendra nécessaire d'adapter non seulement le parc de logements, mais aussi les voisinages qui accueillent ces logements. On peut donc prévoir, dans les années qui viennent, un recours à grande échelle à la rénovation, à la restauration et à l'adaptation de certains logements et quartiers existants.

La proportion des ménages propriétaires de 65 ans et plus est en forte croissance depuis une

quinzaine d'années. Ce phénomène devrait s'accroître avec l'arrivée prochaine des baby-boomers dans cette catégorie. Ces ménages ont acquis des habitudes de propriétaires. Ils disposent d'un contrôle sur leur environnement, d'un espace habitable de bonne superficie et souvent d'un accès aisé à la rue et à leur jardin.

Plusieurs de ces ménages propriétaires, si ce n'est la majorité, vont repousser le plus longtemps possible un déménagement vers une résidence pour personnes âgées, souvent coûteuse et offrant nécessairement un style de vie différent de celui auquel ils sont habitués. Ces propriétaires exigeront, en revanche, des services et de nouveaux usages qui vont leur permettre de demeurer dans leur maison le plus longtemps possible.

Adaptation de l'habitat au vieillissement : perspectives d'avenir

Il semble, à ce moment-ci, que ce soit dans l'adaptation des maisons existantes qu'une bonne partie des ménages propriétaires vont trouver une réponse conforme à leurs besoins. En cette matière, une publication récente de la SHQ, *Un logis bien pensé, j'y vis, j'y reste*, constitue un guide de rénovation pour rendre un logis accessible et adaptable.

Par ailleurs, le logement supplémentaire, c'est-à-dire la subdivision d'une maison individuelle en deux logements plus petits (l'un se trouvant parfois au sous-sol) ou la construction d'une annexe juxtaposée, superposée ou attenante à cette maison, pourra également constituer une solution correspondant aux nouvelles exigences de plusieurs ménages, quel que soit leur groupe d'âge (voir illustrations 1 et 2, page 15).

À ce sujet, la SHQ est actuellement à mettre au point un programme d'encouragement à la cohabitation intergénérationnelle au moyen de logements supplémentaires. L'option d'habitation que représente le logement supplémentaire pourrait satisfaire les besoins de plusieurs types de ménages de notre société (familles monoparentales, personnes seules, étudiants, personnes âgées, etc.) et permet, de plus, de rapprocher les générations.

Cependant, tous les ménages de personnes âgées ne souhaiteront pas nécessairement demeurer dans leur maison. Ils ne voudront pas pour autant perdre le contrôle de leur milieu de vie. Aussi, on pourrait assister à l'essor de projets résidentiels divers qui vont prendre la forme de copropriétés, de coopératives ou de villages de retraités.

Un projet pour aînés de type « coopérative à capitalisation » a été réalisé dans la région de l'Estrie (voir illustration 3, page 15). Cette formule permet aux occupants de préserver une partie du capital tiré de la vente de leur maison et de pouvoir, sur une base collective, payer les services nécessaires à l'entretien de leur maison et au soutien à domicile.

Par ailleurs, un promoteur immobilier a implanté le premier « village de retraités » avec services de soutien dans la région de Thetford Mines (voir illustration 4, page 15), un peu à l'exemple des « villes fermées » américaines, les *gated communities*.

D'autres modes d'occupation paraissent également très intéressants et méritent d'être examinés comme, par exemple, le bail à intérêt locatif qui est une location pour une durée précise, ou la propriété partagée qui se définit comme une combinaison achat-location.

L'hébergement des personnes qui souffrent de différentes maladies, comme l'Alzheimer, posera un défi de plus en plus complexe dans l'avenir. Si les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) répondent présentement en grande partie aux besoins de cette clientèle, de nouvelles ressources communautaires d'hébergement de type résidentiel, comme la Maison Carpe Diem à Trois-Rivières, font maintenant leur apparition (voir illustration 5, page 17).

Adaptation de l'habitat au vieillissement : le rôle de la SHQ

Plus de 95 % des logements sont sous le contrôle du secteur privé. Cependant, la Société d'habitation du Québec, dont la mission est entre autres de faciliter l'accès à des conditions adéquates de logement pour les citoyens du Québec, gère aujourd'hui un parc de logements subventionnés qui totalise un peu plus de 85 000 unités.

Ce parc de logements constitue un actif considérable pour le Québec, tant du point de vue financier que par la réponse qu'il procure aux besoins d'une partie importante des ménages québécois qui rencontrent des difficultés à se loger convenablement.

Le parc de logements sociaux québécois se subdivise en diverses catégories :

- ▶ les logements à but non lucratif du secteur public, les HLM, au sein desquels on retrouve

environ 65 000 unités, dont plus de la moitié est destinée aux personnes âgées (voir illustration 6, page 17);

- ▶ les logements à but non lucratif du secteur privé qui regroupent près de 7 800 unités de logement dont 1 780 sont destinées à des personnes âgées (voir illustration 7, page 17);
- ▶ le programme de Supplément au loyer où près de 2 600 logements qui appartiennent à des organismes à but non lucratif ou au secteur privé sont mis à la disposition des personnes âgées.

Depuis le retrait du gouvernement fédéral du financement de la construction de nouvelles unités de logement social au Canada, en janvier 1994, le gouvernement du Québec a décidé de poursuivre son intervention dans le secteur en mettant sur pied ses propres programmes d'aide au logement social et communautaire.

La SHQ a instauré, entre autres :

- ▶ le programme AccèsLogis dont le volet 2 est destiné à des personnes de 75 ans ou plus ou à des personnes en perte légère d'autonomie;
- ▶ le programme Allocation-logement qui a permis, jusqu'à présent, à 68 400 ménages de 55 ans ou plus à faible revenu de profiter d'une allocation mensuelle.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, de plus en plus de personnes vivent à domicile, parfois avec une incapacité, quelle qu'elle soit. Afin de vivre de la façon la plus autonome possible, ces personnes ont besoin que leur logement soit adapté. Sous ce rapport, la SHQ gère depuis près de dix ans le Programme d'adaptation de domicile (PAD). Un autre programme, celui-là conjoint avec la SCHL, appelé Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA), permet d'adapter certaines composantes de logements pour des personnes de 65 ans ou plus.

Conclusion

Les résidences privées, les HLM, les logements à but non lucratif et les centres d'hébergement

vont continuer leur développement et leur adaptation à l'évolution de leur clientèle par des modifications de tous genres. Les espaces d'accueil de ces logements, c'est-à-dire la rue, le quartier et la localité, vont devoir s'adapter aux besoins d'une population vieillissante et offrir des facilités de déplacement, de transport, d'approvisionnement et d'accès aux services et aux soins, dans une perspective plus intégrée.

C'est ainsi que la SHQ travaille davantage en lien avec d'autres partenaires tels que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Il importe également d'adapter les lois et les règlements pertinents afin de permettre, autant que possible, d'offrir de nouvelles options d'habitation satisfaisantes aux ménages de personnes âgées.

Comment répondre aux besoins futurs d'un plus grand nombre possible d'occupants vieillissants ?

- ▶ En adaptant et en rénovant le parc de logements existants;
- ▶ En construisant des logements à prix abordable;
- ▶ En favorisant le maintien à domicile tout en offrant des services de soutien et de soins accessibles, dans le secteur tant public que privé;
- ▶ En proposant de nouveaux modèles et de nouveaux modes d'habiter.

Cependant, la satisfaction des besoins résidentiels des ménages ne peut pas être laissée uniquement à la charge des gouvernements. Les secteurs privé et communautaire devront participer à l'offre de logements pour les ménages de personnes âgées, afin de proposer un éventail de choix à ces derniers.



Illustration 1
Logement supplémentaire superposé, région de Québec



Illustration 2
Logement supplémentaire juxtaposé, région de Québec

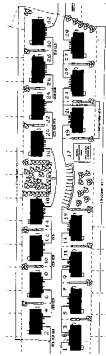


Illustration 3 :
Coopérative à capitalisation, en Estrie



Illustration 4
Village de retraités dans la région de Thetford Mines

(Photographies : SHQ : R. Verret, 1, 2; F. Renaud, 3, 4)



Illustration 5
Exemple de résidence d'hébergement communautaire



Illustration 6
Exemple d'immeuble à logements du secteur public



Illustration 7
Exemple de logements sans but lucratif du secteur privé

(Illustrations : SHQ, 6, 7; F. Renaud, 5)

Deuxième conférence :

Vieillir en banlieue : cohabitation intergénérationnelle et autres éléments de solutions

Carole Després et Andrée Fortin, Université Laval

Carole Després et Andrée Fortin sont professeures à l'Université Laval, respectivement dans les disciplines de l'architecture et de la sociologie. Elles mènent conjointement une étude sur la requalification et la densification des banlieues construites dans les années 1950 à 1970.

Les données sociodémographiques sur la population résidant dans ces banlieues indiquent un vieillissement des propriétaires de maisons unifamiliales. Par ailleurs, plusieurs enquêtes qualitatives montrent le désir de ces résidents de demeurer le plus longtemps possible dans leur maison (voir, entre autres, le résumé de conférence suivant). Or, ces quartiers ont été conçus principalement pour des jeunes familles à partir d'un mode de vie axé sur le transport automobile. Alors, qu'en est-il de l'adéquation de ces quartiers à une population vieillissante ? Certaines hypothèses de réaménagement urbain et architectural proposent des formes d'adaptation qui pourraient mieux servir les aînés, notamment l'ajout de logement supplémentaire aux maisons unifamiliales, l'implantation de centres de quartiers dont la fonction principale serait le soutien aux aînés et la réfection des rues avec des aménagements plus sécuritaires (trottoirs, bancs, éclairage, etc.).

Analyse démographique de certaines banlieues

La première conférencière, Andrée Fortin, a exposé, à l'aide de cartes et de tableaux, une analyse démographique et sociale de quelques municipalités de banlieue situées autour de l'agglomération de Québec (Beauport, Charlesbourg, Duberger, Sainte-Foy et Sillery). Cette analyse, effectuée par les chercheuses, révèle un vieillissement de la population et une diminution de 2 % à 9 % de celle-ci dans ces banlieues. De fait, une personne sur cinq a 60 ans ou plus. Selon le secteur considéré, entre un cinquième et un tiers des résidents sont âgés de 55 ans et plus.

La structure de ménages qui domine dans la majorité des secteurs analysés n'est plus celle de la famille traditionnelle. On y retrouve des personnes seules (25 %) et des couples sans enfants (26 %). De plus, selon Andrée Fortin, 40 % des enfants qui vivent à la maison ont plus de 18 ans. Ce facteur explique la fermeture de plusieurs écoles de banlieue.

Le cas de Charlesbourg

Andrée Fortin a discuté du cas précis de Charlesbourg, particulièrement des secteurs périphériques au Trait-Carré (érigés durant les années 1950 et 1960). Cette banlieue avait auparavant fait l'objet d'une étude par une équipe de chercheurs de l'Université Laval dirigée par Carole Després (cette recherche sera abordée plus loin). L'étude avait alors pour but de proposer des interventions concrètes à partir de demandes précises de la part de citoyens. Ces demandes visaient l'ajout de logements supplémentaires à des bungalows existants.

À l'été 1999, afin d'en savoir plus sur cette banlieue, les chercheuses C. Després et A. Fortin ont effectué 175 entrevues auprès de propriétaires de bungalows des banlieues citées plus haut, dont 29 ont été menées avec des aînés de Charlesbourg. Les ménages interrogés ont 60 ans ou plus et sont propriétaires d'un bungalow depuis 20 à 45 ans. La moitié des ménages interrogés sont propriétaires depuis plus de 35 ans. Cinq personnes habitent seules dans leur maison et leur moyenne d'âge est de 78 ans. Il est probable que ces personnes souffrent parfois d'isolement social ou d'insécurité.

L'enquête a dénombré sept couples sans enfants. Leur moyenne d'âge est de 65 ans. Les couples avec enfants sont un peu plus jeunes, au début de la soixantaine. Leurs enfants ont plus de 18 ans dans tous les cas.

Quatre ménages propriétaires interrogés cohabitent avec des membres de leur famille immédiate. Leur moyenne d'âge est de 75 ans. Les cas répertoriés signalent « un enfant retourné à la maison », « un enfant avec son conjoint » et « un enfant, son conjoint et leur enfant ». Dans ce dernier cas, ce sont trois générations qui cohabitent.

En fait, malgré la taille réduite de l'échantillon des entrevues, la chercheuse avance qu'environ un ménage sur dix serait intéressé par la cohabitation. Ce qui est certain, néanmoins, c'est que 20 ménages sur 29 interrogés n'ont nullement l'intention de déménager. Tous les ménages interrogés sont très attachés à leur maison. Ceux qui désirent déménager prévoient le faire à moyen terme, surtout parce que l'entretien de leur maison devient une tâche de plus en plus lourde.

Mise en situation

Les chercheuses désiraient connaître la réaction des aînés si un voisin immédiat demandait un permis auprès de la ville pour ériger un logement supplémentaire. Les deux tiers des ménages sondés n'y ont pas vu de problèmes à condition que l'ajout soit en harmonie architecturale avec le reste du quartier. Ceux qui s'y sont opposés craignent d'ailleurs la perte du caractère unifamilial des lieux, particulièrement si le logement supplémentaire construit est loué à un ménage sans lien de parenté une fois que les ménages apparentés ne cohabitent plus.

Par contre, lorsque des images d'ajouts de logements supplémentaires ont été présentées aux ménages interrogés (voir prochaine partie : Prototype interactif...), plusieurs de ceux qui étaient en désaccord ont changé d'idée, alléguant, dans certains cas, que la maison avec ajout était plus belle qu'à l'origine et que sa valeur en serait augmentée.

En dernier lieu, les chercheuses ont demandé aux ménages quelle option ils choisiraient advenant qu'ils ne puissent plus « tenir maison ». La grande majorité des ménages désirent demeurer dans leur quartier. Seulement deux optent pour une copropriété dans un quartier plus « central ». Les résidences avec services sont considérées comme un choix de dernière instance, uniquement pour les personnes non autonomes. Quatre ménages sur 29 (14 %) opteraient pour la cohabitation intergénérationnelle, mais dans des logements séparés.

La chercheuse Andrée Fortin conclut que les personnes désirent demeurer chez elles le plus longtemps possible et qu'il n'existe pas de solutions ou de modèle unique généralisable en rapport avec le logement des personnes vieillissantes.

Prototype interactif de modélisation urbaine et architecturale

La deuxième partie de la conférence a été donnée par la chercheuse Carole Després. Cette dernière a présenté, à l'aide d'un micro-ordinateur portable, un prototype interactif de modélisation servant à simuler des ajouts de logements supplémentaires à une rue de banlieue typique (pour l'exemple, Charlesbourg). Le prototype a été conçu par David Laquerre et Louis Saint-Pierre de l'École d'architecture de l'Université Laval, sous la direction de C. Després.

L'enjeu principal consistait à l'origine à produire des simulations réalistes, réalisables avec des

équipements de coûts abordables. Le but de la recherche était de concevoir un outil montrant de façon la plus réaliste possible des images d'une banlieue transformée et adaptée à l'aide de logements supplémentaires. Il s'agissait de pouvoir estimer les changements qu'entraînent de tels ajouts sur le paysage urbain et architectural.

Le prototype de modélisation est un outil de consultation idéal pour obtenir des commentaires de la part des citoyens et des décideurs municipaux quant à l'ajout, entre autres, de logements supplémentaires de tous types à des maisons individuelles existantes. L'aspect interactif permet à un observateur de se déplacer virtuellement dans une rue où des bungalows ont été transformés (à l'aide d'une « souris » d'ordinateur).

Au lieu d'avoir recours à des photographies retouchées ou à des rendus d'artistes, le prototype utilise l'informatique graphique tridimensionnelle. Cette méthode récente permet de reproduire fidèlement la réalité physique à l'aide d'images vidéos réelles auxquelles on a ajouté certains éléments virtuels. La méthode mise au point par les chercheurs permet également l'interaction entre l'observateur et la simulation informatique.

Le type de simulation qui a été favorisé par les chercheurs représente un trajet de quelques minutes effectué par un piéton déambulant dans un quartier où des aménagements nouveaux ont été implantés. Ces derniers vont de l'ajout de logements supplémentaires à des bungalows existants, au rétrécissement de certaines rues et à l'élargissement de trottoirs, à l'ajout d'arbres et de mobilier urbain, ou encore à l'insertion d'un centre de services aux aînés.

L'approche utilisée s'appuie sur le postulat qu'en faisant varier dynamiquement le point de vue de l'observateur les variations perceptibles relatives des éléments composant la séquence urbaine rendent l'espace plus compréhensible et cohérent pour l'observateur. Ce dernier peut visualiser une scène urbaine avant et après modification en cliquant sur des icônes définies. L'interactivité du modèle permet à l'observateur d'effectuer un cheminement en focalisant son intérêt sur des modifications particulières, de retourner en arrière ou de choisir l'orientation de la séquence urbaine qu'il désire regarder.

La simulation présente un niveau de détail suffisant pour permettre de bien comprendre les modifications proposées au cadre bâti existant. Des bases de données peuvent être ajoutées en tout temps afin d'enrichir l'information visuelle présentée.



Illustrations 8

L'image du haut propose un bungalow existant auquel a été ajouté un logement supplémentaire superposé simulé.

L'image du bas présente le bungalow original avant modification.

(Courtoisie : Saint-Pierre, Laquerre et Després, 1999)

Illustrations 9

L'image du haut expose un bungalow existant auquel a été ajouté un logement supplémentaire simulé sur deux étages, érigé à la place d'un abri d'auto.

L'image du bas montre le même logement mais avec un arbre existant déjà devant la maison.

(Courtoisie : Saint-Pierre, Laquerre et Després, 1999)

Troisième conférence :

Cohabitation et logement supplémentaire : résultats d'un sondage d'intentions

Robert Verret, Société d'habitation du Québec

La Société d'habitation du Québec a instauré, au cours des années, une gamme de programmes et de services dans le but de répondre aux besoins des citoyens en matière d'habitat. Ces programmes et ces services doivent évoluer au rythme du public qu'ils desservent et surtout devancer leurs exigences.

La Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche de la SHQ a fait exécuter, au mois de juillet 1999, un sondage téléphonique par la firme SOM auprès d'un échantillon de 1 000 ménages composé de locataires et de propriétaires. La sélection des ménages s'est effectuée dans des aires de banlieue des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Québec et de Montréal, en excluant la ville de Montréal. Cette dernière a été exclue parce qu'elle est en soi un territoire qui n'a pas son équivalent. De plus, une grande partie de la ville de Montréal ne peut pas être comprise comme une banlieue, en comparaison avec la ville de Québec qui compte des quartiers comme Neufchâtel, Les Saules, Lebourgneuf, etc., présentant une configuration de banlieue. Un sondage pourrait être effectué uniquement pour la ville de Montréal.

Même si le sondage est une bonne méthode, il comporte certaines limites. L'échantillon utilisé n'est représentatif que de la population dont il est tiré. En conséquence, les résultats de ce sondage ne représentent que les ménages de banlieue. Il serait inapproprié de généraliser ces résultats à une population autre que ces ménages.

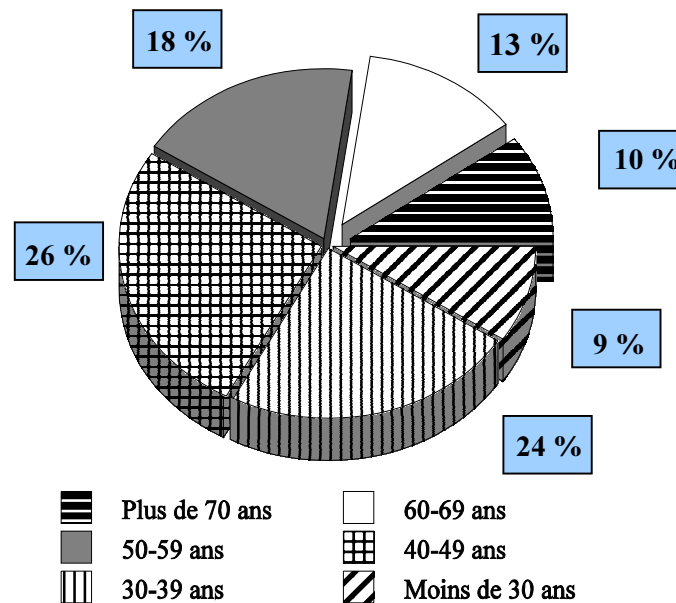
Première partie : sondage sur l'intention résidentielle des ménages sondés

Quelques caractéristiques des banlieues sondées sont marquantes. D'abord, plus de la moitié des ménages interrogés ne comptent qu'une ou deux personnes et la grande majorité (62 %) des ménages n'ont pas d'enfants de moins de 18 ans. Signalons qu'il n'y a pas de différence significative entre Québec et Montréal pour les observations de ce sondage.

Près du quart des ménages interrogés ont déjà au moins un membre âgé de 60 ans et plus et près de 2 ménages interrogés sur 10 comportent au moins une personne âgée entre 50 et 59 ans.

Ainsi, dans les dix prochaines années, la proportion de ménages avec au moins une personne de 60 ans et plus risque d'augmenter. Ces éléments démographiques auront sûrement des répercussions sur les besoins en logement au cours des prochaines années.

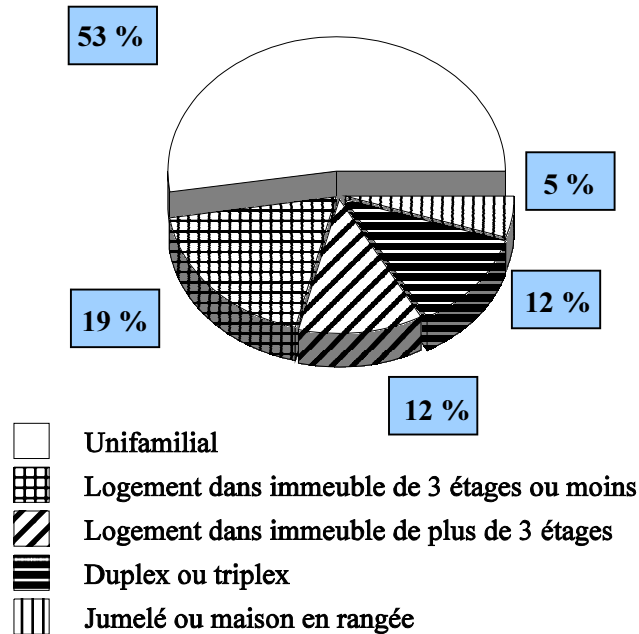
Graphique 1
À quel groupe d'âge appartient la personne la plus âgée chez vous ?



Plus on s'éloigne du centre-ville et plus on retrouve de propriétaires. Le sondage a relevé que 61 % des ménages sont propriétaires de leur logement, une résidence unifamiliale dans plus de la moitié (53 %) des cas. Il est à noter, toujours selon le sondage, que plus de 65 % des ménages de banlieue dont un membre est retraité sont propriétaires.

Plus de 2 ménages interrogés sur 10 (23 %) comportent déjà un membre à la retraite et il est dans l'intention du soutien principal de 2 ménages sur 10 (19 %) de prendre sa retraite d'ici 10 ans. Évidemment, cette décision peut changer selon l'état de santé et la situation familiale et financière des personnes et des ménages. Malgré cela, d'ici une dizaine d'années, un bon nombre des ménages de banlieue pourraient présenter une demande particulière pour des logements mieux adaptés à leur situation en évolution.

Graphique 2
Quel est le type de votre logement actuel ?

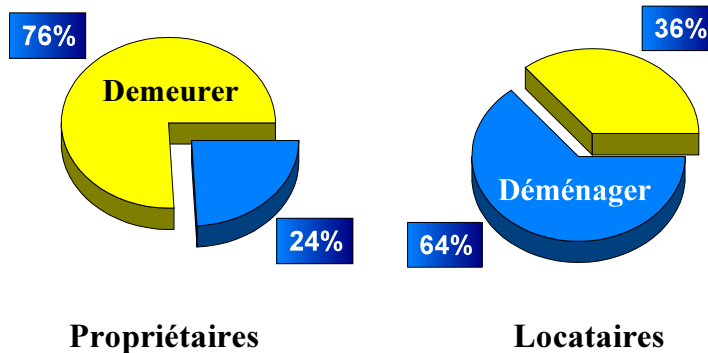


En rapport avec l'ancienneté de résidence, il semble que la stabilité des dernières années est garante de celle des années futures : les deux tiers de ceux qui habitent leur logement depuis plus de 10 ans comptent rester sur place pour les 10 prochaines années.

Pour ceux qui ont l'intention de déménager, un peu plus de 2 ménages sur 10 (22 %) comptent déménager dans la même ville, dans un quartier semblable à celui où ils se trouvent actuellement.

Un ménage sur 10 seulement pense déménager hors de sa ville actuelle. À Montréal comme à Québec, la moitié des ménages locataires auront déménagé au cours des deux prochaines années. Évidemment, les ménages les plus jeunes et ayant les plus faibles revenus déménagent le plus fréquemment.

Graphique 3
Intentions domiciliaires dans les dix prochaines années



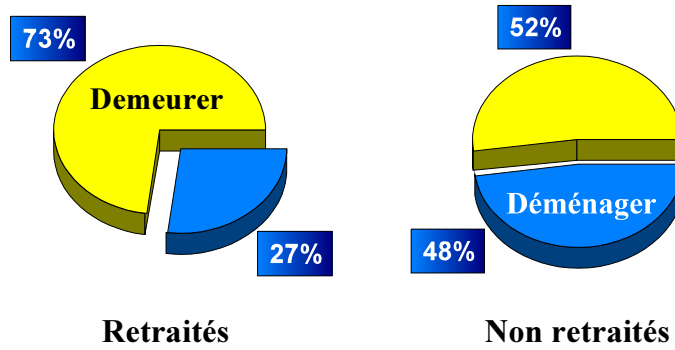
Répartition des indécis proportionnelle aux répondants
Graphique : SHQ, Mario Montégiani

Plus de la moitié des ménages interrogés qui comptent déménager d'ici 10 ans veulent le faire pour avoir plus d'espace ou pour devenir propriétaires. Sous ce rapport, 7 ménages locataires sur 10 qui comptent déménager d'ici 10 ans pensent devenir propriétaires.

Selon le sondage, plus de 7 ménages retraités sur 10 (73 %) veulent demeurer dans le logement qu'ils habitent depuis plusieurs années (voir graphique 4, page 29). Plus de la moitié de ceux qui comptent se retirer de la vie active d'ici 10 ans pensent faire de même (non montré sur le graphique 4).

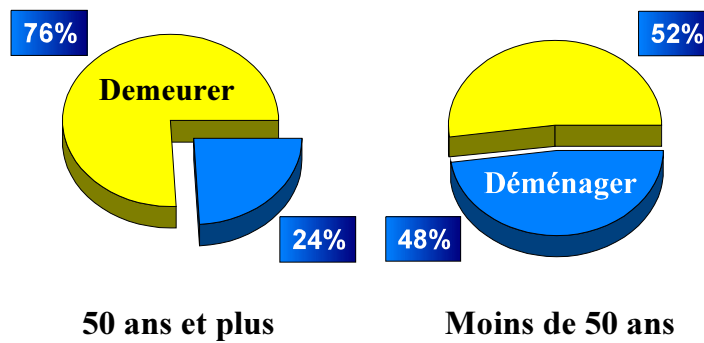
Lors de ce déménagement (voir graphique 5, page 29), la moitié des plus de 50 ans choisiront probablement un appartement, en location ou en copropriété, alors que les moins de 50 ans privilégient une maison unifamiliale dans une proportion de 73 %. Cependant, le tiers de ces derniers opteront encore pour une maison unifamiliale (voir tableau 3, page 31).

Graphique 4
Intentions domiciliaires dans les dix prochaines années



Répartition des indécis proportionnelle aux répondants
Graphique : SHQ, Mario Montégiani

Graphique 5
Intentions domiciliaires dans les dix prochaines années



Répartition des indécis proportionnelle aux répondants
Graphique : SHQ, Mario Montégiani

Tableau 3
Type de logement privilégié advenant un déménagement

Type de logement	Moins de 50 ans	50 ans et plus
Unifamilial	73 %	30 %
Appartement ou condominium	12 %	48 %
Jumelé ou duplex ou triplex ou maison en rangée	12 %	6 %
Édifices de retraités	-	4 %
Ne sait pas	3 %	11 %

Deuxième partie : le logement supplémentaire

Les maisons individuelles de banlieue pourraient ne plus répondre aux besoins de leurs propriétaires actuels, aux aspirations des jeunes ménages et à celles de certaines catégories d'acheteurs, c'est-à-dire les personnes seules, les couples sans enfants, les familles monoparentales, etc. L'adaptation des maisons individuelles par l'ajout d'un logement supplémentaire est une avenue parmi d'autres pour mieux satisfaire les besoins de la population des banlieues et pour favoriser son renouvellement. La cohabitation au moyen de ces logements supplémentaires, qu'ils soient superposés, juxtaposés ou attenants à des maisons existantes de banlieue, pourrait constituer une solution d'avenir.

Cependant, l'Institut de la statistique du Québec prévoit pour les 50 prochaines années que le rythme de formation de nouveaux ménages ralentira. Alors, pourquoi densifier les banlieues avec des logements supplémentaires ? Voici quelques arguments :

- ▶ pour que les personnes puissent demeurer chez eux le plus longtemps possible, en éprouvant un sentiment d'autonomie et de sécurité;
- ▶ pour améliorer et agrandir le parc de logements abordables et en faciliter l'accès au plus grand nombre de gens possible;
- ▶ pour préserver l'habitation existante qui fait partie de notre patrimoine et pour éviter son manque d'entretien;
- ▶ parce que le coût du maintien à domicile en offrant des services de soutien et des soins est

moindre que celui des soins en institution;

- ▶ pour combattre l'étalement urbain qui est très coûteux en ce qui a trait aux terres agricoles et aux régions naturelles, en services publics sous-utilisés et en inefficacité énergétique;
- ▶ parce que les ménages qui prennent de l'âge pourraient voir un avantage à s'échanger des services avec des membres de leur parenté vivant sous le même toit, mais dans des logements autonomes.

Troisième partie : sondage sur l'opinion des ménages concernant le logement supplémentaire

Que pense la population de la cohabitation au moyen de logements supplémentaires ? Selon le sondage effectué, ce concept est bien accueilli, même s'il rencontre une certaine résistance. Actuellement, la proportion des gens favorables au concept est de 62 %. De plus, les trois quarts des ménages interrogés sont d'accord pour que leur municipalité adopte un règlement de zonage autorisant le logement supplémentaire d'ici 10 ans.

La principale retenue se trouve du côté des propriétaires : environ 40 % d'entre eux ne souhaitent pas que le logement supplémentaire soit permis et près de 3 sur 10 sont en désaccord pour que leur municipalité adopte un règlement de zonage autorisant le logement supplémentaire d'ici 10 ans (non indiqué au tableau 4).

Tableau 4

Attitudes à l'endroit du logement supplémentaire de banlieue : appui au principe
(Ménages locataires et propriétaires réunis)

Êtes-vous d'accord pour...

	Oui	Non	Ne sait pas
...que le logement supplémentaire soit permis ?	62 %	33 %	5 %
...que votre municipalité adopte un règlement de zonage permettant le logement supplémentaire d'ici une période de dix ans ?	74 %	22 %	4 %
...qu'un voisin ajoute un logement supplémentaire à sa maison ?	71 %	26 %	3 %

Près du tiers de ces mêmes propriétaires de maisons de banlieue sont en désaccord pour qu'un voisin ajoute un logement supplémentaire à sa maison. Les réticences ne proviennent pas de la majorité, mais elles sont quand même notables auprès des ménages qui vivent dans les quartiers où l'on voudrait justement installer des logements supplémentaires, c'est-à-dire en banlieue.

Notons que le partage d'un logement supplémentaire avec un ménage ayant un lien de parenté est une idée qui sourit à près de 39 % des ménages (voir tableau 5). La proportion est exactement la même pour les ménages *propriétaires* (non indiqué au tableau 5). Par contre, pour l'instant, beaucoup moins de gens accepteraient de cohabiter à l'intérieur d'un logement supplémentaire ajouté à une maison avec un ménage qui ne leur est pas apparenté.

Tableau 5

Attitudes à l'endroit du logement supplémentaire de banlieue : intérêt à s'y engager
(Ménages locataires et propriétaires réunis)

Intérêt pour s'engager activement dans les logements supplémentaires de banlieue :

	Oui	Non	Ne sait pas
Partagerait un logement supplémentaire avec un ménage apparenté	39 %	56 %	5 %
Partagerait un logement supplémentaire avec un ménage non apparenté	16 %	80 %	4 %
D'accord pour que la municipalité cède un équipement de loisir pour aménager un centre de soutien et de soins pour les personnes vieillissantes du quartier	79 %	19 %	2 %

Une très forte majorité de répondants, 8 ménages sur 10 (79 %), sont d'accord pour que leur municipalité cède un équipement de loisir, par exemple un terrain de jeux, pour aménager un centre de soutien et de soins pour les personnes vieillissantes de leur quartier. La proportion est exactement la même pour les propriétaires de résidences unifamiliales.

Conclusion

On peut dire que, dans l'ensemble, le concept de logement supplémentaire est bien reçu par une majorité de la population, mais il existe une certaine résistance de la part des propriétaires de banlieue, même si ce n'est pas la majorité.

Il faut noter que tous les tenants et aboutissants du concept de logement supplémentaire n'ont pas été expliqués lors du sondage. Les gens sont en général assez réticents, et c'est compréhensible, à voir leur milieu de vie changer sans justifications appropriées. À ce sujet, le prototype de simulation informatisée présenté par Carole Després (voir le résumé de conférence précédent) pourrait constituer un bon outil explicatif auprès des citoyens et des décideurs municipaux.

En bref, la situation actuelle des ménages, et surtout celle à venir d'ici 5 à 10 ans, laisse entrevoir un certain besoin pour des logements supplémentaires de banlieue qui pourraient être occupés par des ménages de tous les âges et de tous les types. Selon la firme de sondage SOM, ce besoin pourrait être assez important.

Quatrième conférence :

Intervenir pour promouvoir des environnements universellement accessibles

Isabelle Cardinal, Société Logique

« L'accessibilité universelle » permet à toute personne, quelles que soient sa condition physique ou ses limitations fonctionnelles, d'accéder, de circuler et d'utiliser de façon autonome l'ensemble des services offerts par un bâtiment ou par un voisinage. Elle permet de répondre aux besoins actuels et futurs d'une population vieillissante.

L'architecte Isabelle Cardinal a présenté les principes généraux de l'accessibilité universelle au moyen de l'étude d'un cas concret, les Habitations Perras, une construction neuve constituée de 44 unités d'habitation. Ce projet a été réalisé à Montréal en vertu d'un programme d'aide au logement sans but lucratif privé de la Société d'habitation du Québec.

Introduction

Au fil des ans, l'avènement de l'énergie électrique, de l'eau courante, de nouveaux matériaux et de nouvelles méthodes de construction a permis d'améliorer la qualité et la sécurité des bâtiments. Cette évolution se poursuit aujourd'hui dans des domaines comme le solaire passif et les constructions « saines » et « évolutives ». Selon Isabelle Cardinal, les meilleurs éléments constituant ces courants avant-gardistes risquent de devenir la norme d'ici quelque temps.

L'« accessibilité universelle » fait partie de ces courants. Ses normes permettent de satisfaire aux exigences en évolution d'une population vieillissante, considérant la tendance actuelle au maintien à domicile.

De façon concrète, en éliminant les obstacles, on élimine les situations contraignantes ou dangereuses. En effet, selon le concept théorique de l'accessibilité universelle, ce n'est pas le handicap ou l'incapacité d'une personne qui causent ces situations, c'est l'interaction de la personne avec les obstacles de l'environnement dans lequel elle évolue.

Ainsi, un ensemble architectural ou urbain conçu de manière « universellement accessible » s'assure que toute personne puisse avoir accès, pénétrer, circuler et utiliser tous les espaces privés et publics de l'ensemble. Un tel ensemble est évolutif : il permet d'apporter les

modifications requises par une personne ou un groupe de personnes au rythme de la transformation de leurs besoins précis, sans devoir réaliser de travaux d'envergure. L'installation de la plupart des équipements spécialisés nécessaires à l'adaptation d'un ensemble résidentiel ou d'un logis en particulier est conforme à l'évolution des besoins des utilisateurs et s'avère aisée parce qu'elle a été prévue.

Les Habitations Perras : étude de cas

Selon Isabelle Cardinal, les éléments suivants doivent être planifiés dans un édifice à logements efficace sous le rapport de l'accessibilité universelle :

- ▶ prémunir les abords de l'édifice, ainsi que les logements et les aires de services, d'un accès sans obstacles pour les personnes ayant une incapacité visuelle, auditive ou motrice;
- ▶ prévoir dans les logements et dans les espaces communs de l'édifice des espaces de manoeuvre et de travail adéquats pour les personnes se déplaçant avec difficulté ou en fauteuil roulant;
- ▶ améliorer la sécurité lors de l'accomplissement de toutes les activités de la vie quotidienne;
- ▶ prévoir des aménagements augmentant la sécurité en cas d'urgence;
- ▶ prévoir des aménagements facilitant l'utilisation et l'entretien des composantes et des pièces d'équipement de l'édifice et de chaque unité de logement.

Les Habitations Perras comprennent 44 unités de logement. Tous les espaces publics de l'édifice et chacun des logements répondent aux critères de l'accessibilité universelle. Il s'agit d'un immeuble où cohabitent des ménages de tous les âges et de toutes les catégories, ainsi que des personnes présentant une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle.

Dans sa conférence, madame Cardinal a exposé plusieurs aspects appliqués de l'accessibilité universelle à l'aide de diapositives du projet des Habitations Perras. Ce texte citera de façon non exhaustive quelques points importants relevés par la conférencière.¹

¹ Comme ce document n'a pas l'objectif ou la prétention d'être un guide d'accessibilité universelle, les quelques spécifications techniques citées dans le texte ne sont données qu'à titre indicatif, d'après la conférence (et les notes de conférence) d'Isabelle Cardinal. La SHQ a réalisé la publication *Un logis bien pensé. J'y vis, j'y reste!* (1999). Cette publication vise à rendre les logements accessibles et adaptables. Elle comporte de multiples

A. Aménagement du site

Les cheminements piétonniers autour de l'édifice sont larges (1 065 mm; 3' 6")² et dépourvus d'obstacles à partir de la rue jusqu'aux entrées de l'édifice et des logements. Un débarcadère pour les passagers de véhicules (taxis, minibus, voitures) est prévu à proximité de l'entrée principale. Par ailleurs, ce débarcadère, ainsi que toutes les voies d'accès, la signalisation et les portes d'entrée de l'immeuble sont bien éclairés.

B. Accès et vestibule de l'immeuble

L'accès à l'entrée principale et aux issues de secours se fait de plain-pied. Le vestibule a une largeur et une longueur permettant d'avoir un espace libre d'au moins 1 200 mm sur 1 500 mm (4' 0" x 5' 0") hors du battement de toutes les portes. Un dégagement de 600 mm (2' 0") est prévu du côté où l'on tire les portes et de 300 mm (1' 0") du côté où on les pousse. Ces dernières s'ouvrent et se ferment automatiquement. Outre le système de sécurité commandant l'entrée principale, un interphone dans le vestibule est relié avec le système téléphonique de chaque logement.

C. Portes et quincaillerie

Les portes d'entrée principales et des issues de secours sont larges (865 mm; 2' 10"), tout comme les portes de service, les portes des logements et des balcons. Toutes possèdent des seuils tombants (dispositif dynamique au bas des portes) favorisant l'étanchéité thermique ou l'intimité dans les logements, selon le cas. Les poignées des portes sont de type « bec de cane », facilitant leur empoigne. Il n'y a pas de seuil de porte (au sol), sauf pour les portes donnant sur l'extérieur. Dans ce cas, les seuils sont biseautés et d'une hauteur d'au plus 13 mm (1/2"). Les portes d'entrée des logements se referment automatiquement à l'aide de charnières à ressort ou de ferme-portes allégés à action retardée.

illustrations et spécifications concernant « l'accessibilité universelle ». Nous référons donc le lecteur aux images de cette publication pour illustrer certains des éléments cités ci-dessus. Cependant, il faut noter que les normes d'accessibilité universelle utilisées pour la conception des Habitations Perras ne sont pas basées sur celles de la publication mentionnée. Cette dernière est ultérieure au projet Perras.

² Les mesures impériales indiquées sont approximatives.

D. Escaliers

Les escaliers sont larges, antidérapants, avec une main-courante de chaque côté.

E. Accès au logement

Les corridors de l'édifice sont larges, bien éclairés et l'accès au logement y est facilité. Un espace libre de 1 500 mm x 1 500 mm (5' 0" x 5' 0") est aménagé devant chaque entrée de logement, où la signalisation est en relief et de couleur contrastante.

F. Cuisine

Les cuisines des Habitations Perras sont de bonnes dimensions (environ 2 700 mm x 3 400 mm; 9' 0" x 11' 0"), fonctionnelles et pourvues, entre autres, d'un module amovible sous l'évier. Elles sont également munies de rangements accessibles et relativement vastes. Elles comportent des planches de travail rétractables. Les poignées des armoires offrent une bonne prise et les robinets sont à levier central. Les prises de courant et les contrôles de ventilation et d'éclairage sont disposés à des endroits et à des hauteurs accessibles.

G. Salle de bains

Les salles de bains, dont les dimensions sont d'environ 1 800 mm x 2 400 mm (6' 0" x 8' 0"), contiennent une pharmacie encastrée à proximité du lavabo. Les tuiles de céramique au sol sont antidérapantes. Un fond de clouage (contreplaqué de 13 mm; 1/2") est installé sous le gypse près de la toilette et du bain en vue de l'installation future de barres d'appui. Le bain possède un revêtement antidérapant et la robinetterie bain-douche est de type mélangeur.

H. Balcon

Tous les logements comportent un balcon de bonnes dimensions (1 500 mm x 2 400 mm; 5' 0" x 8' 0") avec des garde-corps translucides, afin de ne pas obstruer la vue d'une personne assise.

I. Ascenseur

Plusieurs éléments et dispositifs de sécurité et d'accessibilité sont prévus dans l'ascenseur de l'immeuble. Les principaux sont les dimensions de la cabine (2 030 mm x 1 500 mm; 6' 8" x 5' 0"), son éclairage, le système de synthèse vocale d'identification des étages et le système d'urgence branché sur batterie en cas de panne. Les boutons d'appel présentent, par ailleurs, des caractères en relief et des couleurs contrastantes.

J. Autres

La conférencière a également parlé des rangements, des finis de plancher (tuile en vinyle et céramique), des fenêtres (facile à manipuler), de l'insonorisation entre les logements (qui est bonne à 50 db), du système d'alarme et des commodités électriques offertes dans chaque logement (prises de courant et de téléphone bien situées, etc.).

Madame Cardinal a entretenu l'auditoire sur les services offerts pour l'ensemble des occupants, comme la buanderie, la chute à déchets et le stationnement intérieur. Ce dernier est d'une hauteur permettant l'accès aux mini-fourgonnettes.

Conclusion

Isabelle Cardinal a conclu sa conférence en expliquant que les besoins particuliers des personnes vieillissantes ou de celles ayant une limitation fonctionnelle trouvent une réponse dans les normes et les principes préconisés par le concept d'accessibilité universelle.

Ce concept architectural vise à produire des lieux plus sécuritaires, adaptables et mieux éclairés. Il fait usage de matériaux faciles à entretenir, d'équipements de manipulation commode et il favorise les parcours aisés. L'accessibilité universelle est facile à intégrer aux travaux de rénovation ou de construction de projets multifamilial et unifamilial. Elle mise sur la sécurité accrue, la facilité d'utilisation et d'entretien des composantes du bâtiment et du logement, ainsi que sur la flexibilité. Ce dernier élément permet de répondre aux besoins changeants et variés des occupants d'un immeuble, à mesure qu'ils vieillissent.

Cinquième conférence :

Synthèse des conférences et point de vue personnel

Thérèse Darche, Régie régionale de la santé et des services sociaux

Madame Thérèse Darche a présenté la dernière conférence du Symposium de la Société d'habitation du Québec. Cette dernière a travaillé à titre d'infirmière durant près de trente ans, puis comme directrice d'un centre pour personnes retraitées. Elle a ensuite été recrutée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Elle y travaille toujours, à 81 ans. Depuis une dizaine d'années, madame Darche aide les personnes âgées à choisir et à trouver le cadre de vie qui leur convient le mieux.

Thérèse Darche a entretenu l'auditoire de quelques expériences qui ont marqué sa vie professionnelle. Elle a insisté particulièrement sur l'importance pour chaque personne, quel que soit son âge, d'habiter un logement à son image et adapté à ses besoins. Ce résumé de conférence tentera de respecter le plus possible les propos de Thérèse Darche.

Liberté ou sécurité ?

D'entrée de jeu, madame Darche se dit persuadée que chacun peut vivre jusqu'à 100 ans ! L'espérance de vie est beaucoup plus élevée maintenant qu'elle ne l'était en 1950. Il est ainsi primordial pour les personnes vieillissantes, selon Thérèse Darche, de s'intéresser aux autres, de s'intéresser à la vie à l'extérieur de son logement et d'avoir des projets d'avenir, même si on a 70, 80 ou 90 ans.

La société est en évolution et chacun doit prendre conscience de tous les choix qui existent actuellement en rapport avec le logement, plus particulièrement pour les personnes vieillissantes. À cet effet, madame Darche constate avec plaisir l'existence du concept de logement supplémentaire en banlieue, tel qu'il a été présenté dans les conférences précédentes.

Elle rappelle qu'il existe beaucoup de différences entre une personne âgée de 70 ans et une autre âgée de 80 ans. Dans le cadre de son travail, madame Darche invite les gens à réfléchir et à estimer eux-mêmes ce qu'ils recherchent dans un logement, selon leurs besoins précis. Elle exhorte les personnes âgées à trouver les éléments qui leur permettront de s'épanouir. Recherchent-elles la liberté, la sécurité ou les deux ? Quel type de logement semble le plus en

accord avec leur choix ? Quel est le cadre de vie où ces personnes âgées se sentent le plus à l'aise ?

Les êtres humains ont besoin de socialiser, de parler et de rencontrer d'autres personnes, quel que soit le type de logement où ils demeurent. Rester seul devant la télévision toute la journée est le meilleur moyen de tomber malade, souligne Thérèse Darche. Elle ajoute qu'elle a déjà entendu qu'il était nécessaire de parler à trois personnes par jour pour s'épanouir et pour garder sa santé mentale.

Autrefois, plusieurs personnes âgées demandaient une entrée dans des résidences pour âgés offrant tous les services et les soins (des « foyers »). Selon madame Darche, ces personnes sacrifiaient leur liberté en échange de leur sécurité. Elle affirme que, lorsqu'elle était directrice d'un centre d'accueil pour personnes âgées, les résidents qui demandaient le plus d'attention et le plus de soins (qui « sonnaient la cloche pour rien ! ») étaient ceux qui étaient malheureux. Thérèse Darche prétend qu'on peut jumeler liberté et sécurité et vivre mieux si l'on choisit bien son cadre de vie, c'est-à-dire son logement aussi bien que le quartier où il se situe.

Des exemples éloquentes

Thérèse Darche a appuyé son exposé de plusieurs cas vécus : comme cet homme qui a toujours vécu à Montréal à qui plusieurs personnes bien intentionnées ont conseillé d'aller vivre en banlieue, à Laval, où (présument) tous les loyers sont moins dispendieux et beaucoup plus beaux ! Après être demeuré seulement un an en banlieue, l'homme en question est revenu vivre en ville. Laval, malgré toutes ses qualités, n'était tout simplement pas son milieu de vie. Il ne s'y sentait pas « familial ».

Cette autre personne seule et âgée avait de la difficulté à se déplacer. Elle a refusé d'aller vivre dans une résidence neuve offrant de l'espace, tous les services, en plus d'être facile d'accès. La personne a refusé de quitter son logement en rétorquant que « ...dans ce quartier même les chiens me connaissent ! »

Deux dames, veuves, ont décidé de vivre dans un seul logement dans le but d'économiser de l'argent. Étant donné qu'une des deux se couchait de très bonne heure et que l'autre aimait « veiller » jusqu'à une ou deux heures du matin, les deux dames ont dû déménager une

nouvelle fois dans des logements séparés après une courte période de temps. Dans cet exemple raconté par madame Darche, les personnes ont choisi la sécurité financière au détriment de la liberté, mais elles l'ont regretté par la suite.

Thérèse Darche a eu un jour pour mandat de trouver un logement à un homme de 101 ans, plutôt bien portant malgré son âge. Après la visite d'un logement très agréable dans un immeuble neuf offrant tous les services pour des personnes très âgées, l'homme dit en sortant : « Je ne veux pas vivre ici, ils sont beaucoup trop malades. Je veux aller avec des gens de mon âge... ! » (l'homme fut finalement installé avec une autre personne de 100 ans en relative bonne santé).

Madame Darche a néanmoins souligné que la problématique du logement est très différente pour la plupart des gens de plus de 90 ans. Une partie de ces personnes demandent beaucoup de soins et du soutien.

Conclusion

Il semble très important pour Thérèse Darche que les personnes âgées soient renseignées sur les choix qui s'offrent à eux concernant le logement, advenant qu'elles doivent déménager. Beaucoup d'entre elles sont indécises quant à ce choix, faute d'informations. Elle exhorte ainsi les participants au Symposium de la SHQ à « aider ces personnes à s'orienter » s'ils les considèrent mal dirigées ou mal informées.

Madame Darche s'accorde encore une vingtaine d'années pour vivre de nouvelles expériences. Si elle doit partir avant, elle dit que ce n'est pas grave car elle considère qu'elle a bien vécu.

Elle conseille à tous « d'apprendre » tous les jours. Elle était d'ailleurs très contente d'avoir entendu, lors d'une conférence du Congrès, que les personnes âgées doivent être appréciées comme des ressources pour la société et non comme des fardeaux.

Conclusion

Les conférences du Symposium de la Société d'habitation du Québec ont permis de confirmer plusieurs enjeux et perspectives pour l'avenir.

De nos jours, les aînés vivent plus longtemps et ils sont, en général, en meilleure santé physique et financière que leurs prédécesseurs.

Plusieurs aînés n'auront jamais besoin de soutien ou de soins particuliers, à part d'occasionnelles visites chez le médecin. Les logements de ces ménages ne requièrent pas d'adaptation particulière, ou du moins d'adaptation coûteuse. Par contre, certains ménages de personnes âgées, selon leurs conditions physiques et financières, réclameront à différents degrés du soutien, des soins, un logement adapté ou une aide financière.

Il semble ainsi que l'équation logement / vieillissement puisse être examinée à partir de divers aspects : la santé des personnes, le logement physique, les revenus des ménages et les modes d'occupation des logements.

Par ailleurs, la charge du logement pour les personnes vieillissantes ne peut être laissée au gouvernement seulement.

La santé des personnes

Une partie non négligeable de personnes, souvent des aînées, sont atteintes d'une perte plus ou moins grande d'autonomie. Pour ces personnes, la vie dans un logement, même adapté, peut être difficile si un soutien extérieur n'est pas fourni.

Il serait donc avisé de continuer à prodiguer une offre de soutien et de soins à domicile pour les personnes âgées avec perte d'autonomie au moyen, entre autres, d'une coordination accrue entre les ministères et les organismes gouvernementaux. Il serait également avisé de continuer à soutenir les efforts des organismes communautaires à cet égard.

L'hébergement des personnes qui souffrent de différentes maladies, dont l'Alzheimer, posera

un défi de plus en plus complexe dans l'avenir. De nouvelles ressources communautaires d'hébergement de type résidentiel pourraient être considérées. Il pourrait également être nécessaire d'adapter non seulement le parc de logements existants, mais aussi les voisinages pour les rendre plus sécuritaires et plus faciles d'accès.

Le logement physique

D'après les sondages, les personnes âgées souhaitent habiter le plus longtemps possible dans leur logement. Les politiques gouvernementales vont d'ailleurs en ce sens. Dans un souci de cohérence, il paraît nécessaire pour la SHQ de favoriser le maintien à domicile de ces personnes.

D'une part, il y a lieu de poursuivre les efforts visant à permettre l'adaptation des logements pour répondre aux besoins créés par l'état de santé des ménages, par leur composition, par leurs revenus et, dans certains cas, par leur âge.

D'autre part, tous les ménages d'ânés ne souhaitent pas nécessairement demeurer dans leur logement. La plupart du temps, les besoins en habitation de ces ménages sont liés à la sécurité et au désir de demeurer autonomes. Des modèles résidentiels embryonnaires ou déjà éprouvés pourraient ainsi prendre de l'ampleur : copropriétés, coopératives ou villages de retraités. Les conditions démographiques pourraient aussi inciter la conception de nouveaux modèles et de nouveaux programmes publics d'habitation.

À ce sujet, la cohabitation de ménages, apparentés ou non, au moyen d'un logement autonome conjoint à une résidence individuelle (un *logement supplémentaire*), apparaît comme un scénario plausible à moyen terme.

Les revenus des ménages et les modes d'occupation des logements

Plus de la moitié des ménages dont un membre est âgé de 65 ans ou plus sont propriétaires de leur logement. Ces ménages propriétaires ne connaissent pas, en général, les mêmes problèmes financiers que les ménages locataires. Ces ménages désirent demeurer chez eux le plus longtemps possible. Mais s'ils déménagent, ils exigeront des logements offrant des attributs précis comme l'accès au jardin, l'intimité et le sentiment d'autonomie. L'offre de logements

pour ces ménages d'ex-propriétaires devra être adaptée.

Sous un autre aspect, plusieurs logements situés en zone rurale ou dans certains quartiers urbains centraux nécessitent des réparations majeures. Ces logements, qui sont une part de notre patrimoine, sont en partie possédés et habités par des ménages âgés de 65 ans ou plus n'ayant parfois pas les ressources nécessaires pour procéder aux travaux de rénovation requis. Sans l'intervention de l'État, de nombreux propriétaires pourraient devoir continuer à vivre dans des logements détériorés, en ville et en campagne.

Participation des secteurs public et privé

Pour les années à venir, le vieillissement de la population provoquera de nouvelles préoccupations à tous les niveaux de gouvernement surtout en regard de la réglementation, de la coordination des soins et des services, de l'accessibilité universelle et de l'abordabilité financière des logements pour les personnes vieillissantes et en perte d'autonomie.

Cependant, la satisfaction des besoins résidentiels des ménages ne pourra évidemment pas être laissée seulement aux gouvernements. Les secteurs privé et communautaire devront participer à l'offre de logements pour les ménages de personnes âgées, afin de proposer un éventail de choix à ces derniers. Les ministères et les organismes gouvernementaux pourraient ainsi agir comme conseillers et comme partenaires.

Références bibliographiques

CARDINAL, I. (1999). *Intervenir pour promouvoir des environnements universellement accessibles*. Notes pour le Symposium de la Société d'habitation du Québec, Quatrième Conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement, Montréal, 6 septembre, 1999.

DESPRÉS, C. et A. FORTIN (1999). *Vieillir en banlieue : cohabitation et autres éléments de solution*. Notes pour le Symposium de la Société d'habitation du Québec, Quatrième Conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement, Montréal, 6 septembre, 1999.

DESPRÉS C., P. LAROCHELLE, M. BLAIS et P. MURPHY (1999). « Transformer la banlieue par l'ajout de deuxièmes logements aux maisons unifamiliales. L'exemple de la Ville de Charlesbourg », *Urbanité*, 1 (2).

LEINWAND, S. et C. DESPRÉS (1999). « Analyse des accommodements réglementaires actuels en rapport avec le logement supplémentaire », *Société d'habitation du Québec*, Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche, novembre, 43 p., annexes. (Disponible sur le site Web de la SHQ ou sur demande à son centre de documentation).

SOM inc. (1999). « Sondage sur l'attitude de la population des banlieues de Montréal et de Québec à l'égard du logement supplémentaire de banlieue », *Société d'habitation du Québec*, Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche, septembre, 35 p., annexes. (Disponible pour consultation au centre de documentation de la SHQ).

SAINT-PIERRE, L., D. LAQUERRE et C. DESPRÉS (1999). « Simuler la banlieue requalifiée: un prototype informatisé de modélisation urbaine et architecturale », École d'architecture, Université Laval, septembre, 3 p., CD-ROM et vidéocassette.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (1999). *Un logis bien pensé. J'y vis, j'y reste*. Direction des communications, Québec. (Disponible au centre de documentation de la SHQ).

ANNEXE

Programme du Symposium de la Société d'habitation du Québec



**Société
d'habitation
du Québec**

Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile Saint-Amable, 3^e étage
Québec (QC) G1R 5E7

L'ADAPTATION DE L'HABITAT AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

SYMPOSIUM SHQ
Lundi 6 septembre 1999

NOTE : Le programme qui suit a été reproduit originalement sous forme recto seulement et sa mise en page a été modifiée pour les besoins de ce document. Les photos de la couverture proviennent de la SHQ.

PROGRAMME DU SYMPOSIUM SHQ

Lundi 6 septembre, 15 h 30 à 17 h

Mot de bienvenue et présentation des conférenciers.

Robert Verret, SHQ

Conférences

1 # *Vers une diversité de formules de logements pour un Québec vieillissant.*

André Marcil, SHQ

2 # *Vieillir en banlieue : cohabitation intergénérationnelle et autres éléments de solutions.*

Carole Després, Andrée Fortin, Université Laval

3 # *Cohabitation et logement supplémentaire : résultats d'un sondage d'intentions.*

Robert Verret, SHQ

4 # *Intervenir pour promouvoir des environnements universellement accessibles.*

Isabelle Cardinal, Société Logique

Synthèse des conférences et point de vue personnel.

Thérèse Darche, Régie régionale de la santé et des services sociaux

Questions provenant de la salle.

CONFÉRENCES

1# *Vers une diversité de formules de logements pour un Québec vieillissant.*

André Marcil, SHQ

La plus grande partie des citoyens vieillissants préfèrent habiter dans un milieu résidentiel au lieu d'un milieu institutionnel. Comment répondre aux besoins de ces personnes en intégrant tous les aspects et le soutien communautaire indispensables à la vie quotidienne ? Cette conférence fait un tour d'horizon des modèles d'habitation, des programmes et des services que la Société d'habitation du Québec ainsi que les ressources du secteur privé ont mis au point au cours des années en vue de fournir des milieux de vie accessibles financièrement et adaptés aux besoins changeants et variés des personnes vieillissantes. Comme la transformation de la taille des ménages a une forte influence sur la taille des logements à prévoir ainsi que sur les types d'habitations et les milieux résidentiels en général, la conférence insiste également sur les récentes statistiques rapportant le vieillissement des ménages pour les prochaines années.

DONNÉES BIOGRAPHIQUES DU CONFÉRENCIER

André Marcil a commencé sa carrière en 1973 comme professeur au Département des sciences économiques de l'Université Laval. Entre 1976 et 1988, il a agi à titre de conseiller économique au sein du cabinet du Premier ministre du Québec, de président de la Commission des transports du Québec et de conseiller principal à la Banque mondiale auprès du président de la République centrafricaine. De 1988 à 1997, il a occupé successivement les postes de conseiller au bureau du sous-ministre du ministère des Transports, de secrétaire général au Conseil de la recherche et du développement en transport et de secrétaire général associé aux projets économiques au ministère du Conseil exécutif. Monsieur André Marcil dirige la Société d'habitation du Québec depuis septembre 1997. Cet organisme assume l'ensemble des responsabilités du gouvernement du Québec en matière de programmes d'habitation.

**2 # Vieillir en banlieue : cohabitation
intergénérationnelle et autres éléments de solutions.**
Carole Després, Andrée Fortin, Université Laval

Les données sociodémographiques sur la population résidant dans les banlieues construites entre 1950 et 1975 indiquent un vieillissement important des propriétaires de maisons unifamiliales. En effet, l'analyse des secteurs de banlieues de la région urbaine de Québec effectuée par les chercheuses révèle qu'une personne sur cinq a 60 ans ou plus. Par ailleurs, plusieurs enquêtes qualitatives montrent le désir de ces résidants de demeurer le plus longtemps possible dans leur maison. Or, ces quartiers ont été conçus principalement pour des jeunes familles à partir d'un mode de vie axé sur le transport automobile. Qu'en est-il de l'adéquation de ces quartiers à une population vieillissante ? Des hypothèses de réaménagement urbain et architectural proposent des formes d'adaptation qui pourraient mieux servir les aînés, notamment l'ajout de logement supplémentaire aux maisons unifamiliales permettant la cohabitation intergénérationnelle, l'implantation de centres de quartiers dont la fonction principale serait l'aide aux aînés et la réfection des rues avec des aménagements plus sécuritaires (trottoirs, éclairage, etc.). La présentation d'une simulation informatique d'une rue de banlieue ainsi transformée complète cet exposé.

DONNÉES BIOGRAPHIQUES DES CONFÉRENCIÈRES

Carole Després, M. Arch., Ph.D., professeure titulaire à l'École d'architecture de l'Université Laval, s'intéresse aux rapports entre les individus et leurs milieux de vie. Son enseignement et sa recherche portent sur la forme, les usages et les significations de l'habitation, aux échelles architecturale et urbaine. Avec sa collègue sociologue, Andrée Fortin, elle travaille présentement sur la requalification des banlieues construites dans les années 1950, 1960 et 1970. Ses plus récentes publications incluent : Després, C. et D. Piché (éd.) (1997), *Housing Surveys. Advances in theory and methods*, Québec, Centre de recherche en aménagement et développement, Université Laval; Després, C. et P. Larochelle (1998), « L'influence des trajectoires résidentielles et des normes culturelles d'habitat sur les significations et les usages du Vieux-Limoilou », in Grafmeyer, Y. et F. Dansereau,

(éd.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Paris, Presses universitaires de Lyon.

Andrée Fortin, Ph. D, est professeure au Département de sociologie de l'Université Laval et rédactrice de la revue *Recherches sociographiques*. Ses recherches portent essentiellement sur le Québec, sa culture et son identité. Depuis quelques années, elle a travaillé sur l'art et les régions d'une part et sur la ville, d'autre part. Elle a publié notamment, en 1987, *Histoire de familles et de réseaux* (Saint-Martin, éditeur) où elle étudiait déjà la banlieue. Elle codirige avec Carole Després une équipe de recherche sur les transformations et l'adaptation de la banlieue.

3# *Cohabitation et logement supplémentaire : résultats d'un sondage d'intentions.*

Robert Verret, SHQ

Quelle est l'intention, en rapport avec l'habitation, des ménages dont le soutien est retraité ou compte se retirer de la vie active au plus tard d'ici 10 ans ? Quelle est l'opinion de la population concernant la cohabitation à partir de logements supplémentaires ? Quelle est l'opinion des ménages vivant en banlieue concernant l'occupation éventuelle d'un logement supplémentaire par un ménage sans lien de parenté avec le propriétaire de la maison ou occupé par un bureau d'affaires ? Afin d'apporter des éléments de réponses à ces questions et quelques autres, la conférence expose les données d'un sondage recueillies auprès de 1000 répondants des régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec.

DONNÉES BIOGRAPHIQUES DU CONFÉRENCIER

Robert Verret possède une maîtrise en architecture de l'Université Laval où il termine actuellement un doctorat en aménagement urbain et régional. Il a pratiqué l'architecture dans des bureaux de Québec et à son propre compte durant une douzaine d'années à titre de concepteur et chargé de projets industriels, commerciaux et résidentiels. Il a mérité, à ce titre, cinq mentions ou prix d'excellence en conception architecturale. Il a enseigné le dessin d'architecture et

les techniques de construction à l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec. Robert Verret est actuellement chargé de projet de recherche à la Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche de la SHQ.

4# *Intervenir pour promouvoir des environnements universellement accessibles.*

Isabelle Cardinal, Société Logique

« L'accessibilité universelle » permet à toute personne, quelles que soient sa condition physique ou ses limitations fonctionnelles, d'accéder, de circuler et d'utiliser de façon autonome l'ensemble des services offerts par un bâtiment ou par un voisinage. Elle permet de répondre aux besoins actuels et futurs d'une population vieillissante. Cette conférence présente les principes généraux de « l'accessibilité universelle » au moyen de l'étude d'un cas concret, les Habitations Perras, une construction neuve constituée de 44 unités d'habitation à Montréal.

DONNÉES BIOGRAPHIQUES DE LA CONFÉRENCIÈRE

Isabelle Cardinal a obtenu un baccalauréat en architecture de l'Université Laval en 1990. Depuis 1993, elle est consultante spécialisée en accessibilité pour la Société Logique inc., un organisme à but non lucratif fondé en 1981 dont la mission est de promouvoir et d'intervenir dans le développement et la création d'environnements universellement accessibles. Madame Cardinal a participé à la réalisation de plusieurs projets, dont le Centre Molson, l'ensemble résidentiel Benny Farm et les Habitations Sherwin Williams à titre d'experte-conseil en accessibilité architecturale. Elle a également réalisé, en tant qu'architecte, plus de 200 dossiers d'adaptation de domicile pour la Société de l'assurance automobile du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Société d'habitation du Québec ainsi que pour des propriétaires privés. En 1998, Isabelle Cardinal a reçu une mention lors de sa participation au prix d'excellence SHQ-Irène-Auger en adaptation résidentielle soulignant l'originalité, la qualité, les coûts abordables ainsi que le potentiel de réutilisation de projets d'aménagements adaptés.

5 # Synthèse des conférences et point de vue personnel.

Thérèse Darche, Régie régionale de la santé et des services sociaux

DONNÉES BIOGRAPHIQUES DE LA CONFÉRENCIÈRE

Thérèse Darche a été infirmière durant près de trente ans jusqu'en 1970. En 1974, après avoir été directrice d'un centre pour personnes retraitées, elle fut recrutée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. À 81 ans, elle y travaille toujours. Madame Darche est membre des Associations québécoise et canadienne de gérontologie, du Conseil des aînés de l'Association provinciale des centres communautaires pour personnes âgées ainsi que du groupe Vieillir sans violence. Elle a assisté à de nombreux congrès de gérontologie et de gériatrie en Europe, en Israël et au Japon avec l'objectif précis « d'appliquer ici ce qui fonctionne ailleurs ». Thérèse Darche insiste particulièrement sur l'importance pour chaque personne, quel que soit son âge, d'habiter un logement à son image et adapté à ses besoins.

**COORDONNÉES DES CONFÉRENCIERS ET DES
CONFÉRENCIÈRES**

Isabelle Cardinal, architecte
Société Logique inc.
3250, rue Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 3G2
Tél. : (514) 522-8284 Télécopieur : (514) 522-2659
Courriel : soclog @ connectmmic.net

Thérèse Darche
Régie régionale de la santé et des services sociaux (Montréal-Centre)
3725, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X 3L9
Tél. : (514) 286-6500, poste 5635 Télécopieur : (514) 286-5734

Carole Després, professeure
École d'architecture, Université Laval
1, côte de la Fabrique, Québec (Québec) G1K 7P4
Tél. : (418) 656-2131, poste 3707 Télécopieur : (418) 656-2785
Courriel : carole.despres @ arc.ulaval.ca

Andrée Fortin, professeure
Département de sociologie
Pavillon Charles-de-Koninck, bureau 6451
Université Laval, Québec (Québec) G1K 7P4
Tél. : (418) 656-2131, poste 3889 Télécopieur : (418) 656-7390
Courriel : andree.fortin @ soc.ulaval.ca

André Marcil, président-directeur général
Société d'habitation du Québec
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 5E7
Tél. : (418) 643-7485 Télécopieur : (418) 646-5560
Courriel : andre.marcil @ shq.gouv.qc.ca

Robert Verret, chargé de projet de recherche
Société d'habitation du Québec
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 5E7
Tél. : (418) 644-2609 Télécopieur : (418) 528-0403
Courriel : robert.verret @ shq.gouv.qc.ca